



Préavis n° 04/05.2022 – section des bâtiments

Demande d'un crédit de Fr. 60'300.– pour financer l'agrandissement de l'UAPE du Chauchy

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

L'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) du Chauchy a été ouverte en 2019 et accueille actuellement 24 enfants (principalement des enfants de 1-2P). Nous constatons que la liste d'attente est longue et que la majorité des enfants de 3-4P doivent se déplacer du collège du Chauchy à l'UAPE de Sous-Allens.

Dans ce contexte, nous souhaitons augmenter la capacité de l'UAPE pour répondre à la demande. Nous souhaitons également pouvoir accueillir plus d'enfants de 3-4P au Chauchy et ainsi ne pas devoir les déplacer à l'UAPE de Sous-Allens. Après évaluation et réflexions, le bâtiment du Chauchy se prête au mieux pour une augmentation de la capacité d'accueil de 12 places pour la rentrée scolaire 2022-2023. De plus, ces travaux nous permettent d'ores et déjà de prévoir une augmentation supplémentaire de 12 places dans le futur, si la demande devait encore s'accroître.

Nous avons pris contact avec l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), afin d'avoir son approbation quant aux modifications nécessaires et s'assurer que celles-ci soient conformes aux réglementations cantonales, ce qui est le cas.

II. Planification

Le calendrier a été établi comme suit:

- Dépôt du préavis: le 4 mai 2022 au Conseil communal
- Vote du préavis: le 22 juin 2022 par le Conseil communal
- Planification des travaux : mai-juin 2022
- Réalisation des travaux dès la fin de l'année scolaire 2021-2022
- Ouverture de 12 places supplémentaires pour la rentrée 2022-2023.

III. Descriptions des travaux et devis

Devis travaux (selon ingénieurs)	Fr. 39'500.00
Honoraires architectes / ingénieurs	Fr. 6'500.00
Réserve pour imprévus	<u>Fr. 10'000.00</u>
Sous-total	Fr. 56'000.00
TVA 7.7 % (arrondi)	<u>Fr. 4'300.00</u>
Total TTC	Fr. 60'300.00

La réserve pour imprévus est en rapport avec le fait que le bâtiment est très ancien et que certaines modifications nécessitent des évaluations, en particulier, statiques. Ainsi, selon ces dernières, les coûts pourraient être plus élevés.

IV. Incidences financières

Cette dépense sera financée par les recettes communales ou par emprunt. Elle sera amortie en une fois, en 2023.

V. Impact sur l'environnement

L'augmentation du nombre de places d'accueil permettra de prendre en charge davantage d'enfants saint-preyards. Les nuisances liées aux transports de ces derniers diminueront.

VI. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux nécessaires pour augmenter la capacité d'accueil de l'UAPE du Chauchy de 12 places et de prévoir l'option future de 12 places supplémentaires;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 60'300.–, pour financer ces travaux;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, en 2023.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  S. Porzi

La Secrétaire  A. Guyomard

The seal of the Municipality of Saint-Prey is circular, featuring a central coat of arms with a crown and a shield. The text 'MUNICIPALITE' is written along the top inner edge, and 'SAINT-PREY' along the bottom inner edge. Two small stars are positioned on either side of the central emblem.

Délégué municipal: M. Jan von Overbeck, municipal

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 4 mai 2022